



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

INSTITUT DE FORMATION

D'AIDE-SOIGNANT SUD GIRONDE



1	INTRODUCTION.....	5
1.1	Contexte de la rentrée 2023-2024	5
1.2	Chiffres clés 2023.....	5
1.2.1	Promotion 2022-2023.....	5
1.2.2	Insertion professionnelle des diplômés 2022-2023	5
1.2.3	Promotion 2023-2024.....	6
1.3	Missions de l'IFAS	6
2	PRÉSENTATION GÉNÉRALE	7
3	PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DU COUT DE LA FORMATION AIDE-SOIGNANT	8
3.1	Coût d'un parcours complet et partiel hors Conseil Régional.....	8
3.2	Coût d'un parcours complet ou partiel pris en charge par Conseil Régional	8
3.2.1	Frais annexes	9
3.2.2	Coût d'un parcours complet hors Conseil Régional.....	10
3.2.3	Coût d'un parcours partiel hors Conseil Régional BAC ASSP.....	11
3.2.4	Coût d'un parcours partiel hors Conseil Régional BAC SAPAT.....	12
3.2.5	Coût de la formation en parcours en apprentissage BAC SAPAT & ASSP.....	13
4	DÉROULEMENT DE LA FORMATION 2023 - 2024	13
5	PRÉSENTATION DE LA PROMOTION 2023-2024.....	14
5.1	Les Épreuves de sélection.....	14
5.2	Composition de la promotion 2023-2024 et profil des élèves	14
5.3	Origine géographique des élèves	15
5.4	Répartition par genre	15
5.5	Moyenne d'âge des élèves	15
5.6	Typologie des diplômés à l'entrée de la formation	16
6	BILAN PÉDAGOGIQUE.....	16
6.1	Bilan de fin de formation promotion 2022 - 2023.....	17
6.2	Les terrains de stages	20
6.3	Intervenants extérieurs en 2023	21
6.4	Activités des formatrices - année 2023	21
7	Gestion de l'institut de formation	22
7.1	Formation continue des personnels permanents de l'institut en 2023	22
7.2	Présentation du Bilan Financier 2022-2023 et État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2024	22
7.2.1	Équipement de l'institut	23
8	ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE 2023.....	23
8.1	Réalisation des actions de formation continue 2023	24
8.2	Évaluation des actions de formation continue.....	24

8.3	Évaluation des actions de formation par les participants.....	25
8.3.1	Session 2023 des paramètres vitaux.....	25
8.3.2	Session du 15 et 16/11/2023 de l'actualisation des compétences des Aides-Soignants en lien avec l'arrêté du 10 juin 2021.....	25
9	PARTENARIATS DE L'INSTITUT DE FORMATION.....	26
10	PROJETS ET PERSPECTIVES 2024.....	26

1 INTRODUCTION

1.1 Contexte de la rentrée 2023-2024

L'année de formation 2023-2024 est impactée par la baisse d'attractivité du métier AS au niveau national se traduisant par une diminution du nombre d'inscriptions d'où une difficulté à satisfaire la capacité d'accueil de 61 élèves.

Aussi l'équipe pédagogique se mobilise pour développer des actions en faveur de l'attractivité de l'IFAS, en présentant notre institut et la formation déployée lors :

-  Des Portes ouvertes
-  Des visites au sein des structures scolaires, MFR, France Travail...
-  Du rallye des métiers organisés par le Pôle Territorial.

De même, nous avons enrichi nos offres de formation continue à destination des professionnels de l'établissement et du territoire.

L'Institut de Formation Aide-Soignant Sud Gironde certifié QUALIOPPI en décembre 2020 pour une durée de 4 ans a passé la visite intermédiaire en février 2023, avec succès, sans points de non-conformités.

La formation suit le calendrier scolaire donc ce rapport d'activité 2023 comprend les résultats de la promotion 2022-2023 ainsi que l'insertion professionnelle des diplômés et le déroulé de la promotion de 2023-2024.

1.2 Chiffres clés 2023

1.2.1 Promotion 2022-2023

45 diplômés par la DREETS à la session de juillet 2023, 1 diplômée en octobre 2023, soit sur l'année 46 diplômés le taux de réussite est de 96%.

Le taux d'embauche est de 97.9% en aout et de 100% en décembre 2023.

Élèves présentés / session								
Juillet 2023			Octobre 2023			Décembre 2023		
Présentés	Reçus	Ajournés	Présentés	Reçus	Ajournés	Présentés	Reçus	Ajournés
47	45	2	1	1	0	0	0	0

Malgré l'accompagnement pédagogique déployé au sein de l'Institut de Formation d'Aide-Soignant Sud Gironde, tous les élèves ne saisissent pas les aides proposées.

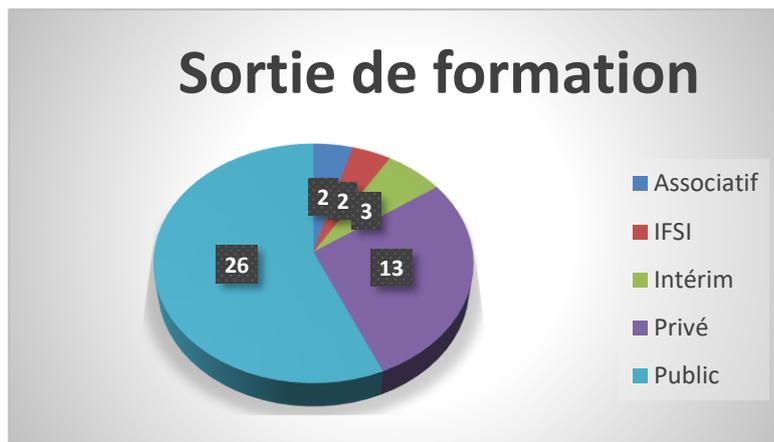
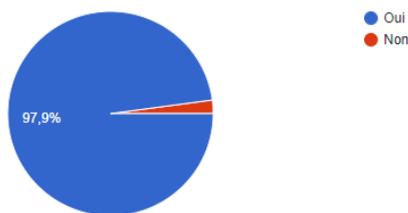
Le contexte particulier en lien avec la crise sanitaire a mis en exergue l'illectronisme de certains élèves.

1.2.2 Insertion professionnelle des diplômés 2022-2023

Tous les nouveaux diplômés ont trouvé un emploi dans le secteur du Sud Gironde.

Avez-vous trouvé un emploi facilement à la sortie de votre formation ?

47 réponses



1.2.3 Promotion 2023-2024

L'effectif global à la rentrée du 28 août 2023 est de **40 élèves soit 4 hommes et 36 femmes**.

1.3 Missions de l'IFAS

- 🏠 La formation initiale des élèves aides-soignants,
- 🏠 La formation partielle pour les personnes détentrices d'un diplôme du secteur médico-social de niveau 5, les personnes pouvant justifier de compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité en rapport direct avec ce diplôme (VAE/ validation des acquis de l'expérience), les personnes détentrices d'un baccalauréat professionnel (ASSP ou SAPAT)
- 🏠 La formation des élèves aides-soignants aux Gestes et Soins d'Urgence niveau 2 (attestation validant module 4 - (AFGSU2))
- 🏠 La formation de remise à niveau, la préparation à l'entretien de sélection
- 🏠 La participation à des actions de formation dans le cadre de la formation tout au long de la vie (prise des paramètres vitaux, actualisation des nouvelles compétences AS)
- 🏠 La transmission des valeurs professionnelles,
- 🏠 Le développement d'une démarche éthique,
- 🏠 L'information, le conseil et la veille documentaire,
- 🏠 L'harmonisation des contenus de la formation AS et de leurs dispensations au sein des différentes réunions régionales,
- 🏠 L'analyse et l'évaluation des pratiques professionnelles,
- 🏠 La mise en place d'une pédagogie s'inscrivant dans une démarche qualité et de certification.
- 🏠 Le développement de la simulation en santé.

Autres missions en lien avec la santé publique

- 🏠 Campagne AVC
- 🏠 Journée nationale de l'autisme (visualisation d'un film puis débat, intervention d'un professionnel de santé sur la prise en soin des personnes présentant des troubles autistiques et/ou apparentés)
- 🏠 Octobre rose (élaboration d'affiches de sensibilisation des actions de manifestations organisées par le CH Sud Gironde)
- 🏠 Semaine bleue (mise en place d'activités de stimulation par les élèves dans différentes EHPAD)

- 🏠 Handicap (ateliers sensibilisant l'élève au handicap physique avec l'association Handisport, visite et/ou témoignage de professionnels du Centre pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés, Maison d'Accueil Spécialisé, présentation des métiers ergothérapeute et psychomotricien(ne))
- 🏠 Hygiène des mains (participation des élèves aides-soignants à la journée de sensibilisation à l'hygiène des mains sous la responsabilité de l'infirmière hygiéniste du CH sud Gironde)
- 🏠 Tabac et addictions ; actions de sensibilisation au sein du CH SUD GIRONDE site de Langon et La Réole.
- 🏠 Journée nationale de l'alimentation en établissement de santé (participation des élèves sous la responsabilité des diététiciennes du CH Sud Gironde)
- 🏠 L'éducation thérapeutique du patient (ETP ateliers animés). L'éducation thérapeutique du patient est définie dans la loi Hôpital, Patient, Santé, Territoire (HPST) [loi n° 879-2009 du 21 juillet 2009 portant réforme HPST]. Elle s'inscrit dans le parcours de soins du patient et s'appuie sur un contrat préalable d'éducation, personnalisé, en fonction du diagnostic éducatif et engage le patient et les soignants.



Action de mobilisation « octobre rose »

2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'école inter hospitalière LANGON /CADILLAC a été créée en 1990. La capacité d'accueil en formation est alors de 15 élèves.

En 1992, l'école d'aides-soignants du CH La Réole est créée ; la capacité d'accueil en formation est de 15 élèves. En 2000, les 2 écoles d'aides-soignants du Sud Gironde fusionnent. La capacité d'accueil en formation autorisée est de 30 élèves. Afin de répondre à l'offre de soins, l'école inter hospitalière reçoit un agrément en février 2003 pour une capacité d'accueil portée à 40 élèves.

En septembre 2008, 4 à 6 élèves peuvent être accueillis en parcours partiel (arrêté du 22 octobre 2005 modifié).

En 2010, **la fusion des établissements de Langon et de La Réole donne naissance au Centre Hospitalier du Sud Gironde**. L'institut se nomme alors **Institut de Formation Aide-soignant Sud Gironde**.

En juin 2010, en concertation avec l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Régional accorde le renouvellement de l'autorisation d'exercice avec l'agrément pour une capacité d'accueil portée à 45 élèves en parcours initial. La création du baccalauréat ASSP¹ et SAPAT² permet à des élèves titulaires de ces diplômes d'être dispensés de certains modules de formation (arrêté du 21 mai 2014 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant). Ces élèves intègrent la formation en parcours partiel.

La réingénierie du programme de formation induite par l'évolution des pratiques professionnelles et la nécessité de la montée en compétences des aides-soignants entraîne la parution de 6 nouveaux textes réglementaires. Leur promulgation s'échelonne d'avril 2020 à juin 2021. Cette réingénierie est marquée, tout d'abord, par les modifications d'accès à la formation puis dans le découpage du programme de formation jusqu'à la validation des compétences sans omettre les dispenses ou allègements de formation.

Le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine autorise en septembre 2021 l'IFAS Sud Gironde à accueillir chaque année 61 élèves hors apprentissage et VAE dont 6 places au titre de l'Accord de Relance Etat –Région 2020-2022.

¹ Accompagnement Soins et Services à la Personne

² Services Aux Personnes et Aux Territoires

L'arrêté du 10 juin 2021 précise le fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et la composition des différentes instances.

-  **L'ICOGI** (Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut) émet un avis sur le budget de l'IFAS, les ressources humaines, l'utilisation des locaux, le rapport annuel d'activité, la cartographie des stages et valide le projet d'institut, le développement de l'apprentissage, les différents calendriers...
-  La Section Compétente pour le traitement Pédagogique des Situations individuelles des élèves.
-  La Section Compétente pour le traitement des Situations Disciplinaires.
-  La Section relative aux conditions de vie des élèves au sein de l'institut.

3 PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DU COUT DE LA FORMATION AIDE-SOIGNANT

Le coût de la formation d'aide-soignant est pris en charge intégralement par le Conseil Régional Aquitaine pour :

-  Les personnes en poursuite de scolarité
-  Les demandeurs d'emploi
-  Les personnes au foyer non demandeurs d'emploi

Pour les établissements hospitaliers, les élèves issus de la promotion professionnelle bénéficient d'une prise en charge du coût de leur formation par leur établissement ou par un OPérateur de COmpétence (OPCO).

Pour les établissements de droit privé, les élèves bénéficient d'une prise en charge du coût de la formation par les OPCO.

Selon le parcours et la situation de chacun, des aides supplémentaires peuvent être demandées. Certains élèves inscrits à France Travail bénéficient d'une allocation pendant la formation qui s'appelle l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) ou l'utilisation de leur droit au chômage.

Une bourse peut être attribuée après instruction de la demande par le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine et la validation de l'entrée en formation par l'Institut de Formation.

Un élève sans ressource peut solliciter le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine pour une attribution d'une Indemnisation et Rémunération à l'Intention des Stagiaires (IRIS aujourd'hui renommé ROMEO).

Bourses Conseil Régional	Demandes	Accords
Promotion 2023-2024	0	0
ROMEO Conseil Régional	Demandes	Accords
Promotion 2023-2024	5	5

3.1 Coût d'un parcours complet et partiel hors Conseil Régional

Le coût de la formation = Valorisation des heures de cours : 9,02€/H

- Congé individuel de formation : OPCO : FONGECIF, UNIFORMATION, ...
- Établissements de Santé Publics et Privés

3.2 Coût d'un parcours complet ou partiel pris en charge par Conseil Régional

Suite à la publication de l'Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formations paramédicaux, le cout de la formation est modifié.

Pour rappel, un parcours complet comprend : 44 semaines soit 1540 heures réparties comme suit :

- 770 heures de formation théorique
- 770 heures de formation clinique (stage)

Le coût de la formation = Valorisation des heures de cours : 4,61€/H

- Élèves demandeurs d'emploi inscrits ou non à France Travail (y compris les Bac ASSP et SAPAT et passerelles demandeurs d'emploi)

Pour les formations Passerelles prises en charge par le Conseil Régional : subvention de 10800.00 euros soit 2700.00 euros par élève

Pour les parcours partiels (AVF, AES, Ambulancier, Auxiliaire de Puériculture), les diplômés les dispensant de certains modules ; un devis personnalisé est envoyé aux structures.

3.2.1 Frais annexes

- 🚦 Tarif : gestion de dossier pour la sélection à l'entrée en formation : **GRATUIT**
- 🚦 Tarif : gestion administrative (à verser lors de l'inscription définitive) : **100€**
- 🚦 Tarif : AFGSU (ASHQ et autres parcours hors financement CR) : **50€**

3.2.2 Coût d'un parcours complet hors Conseil Régional

-  Congé individuel de formation : TRANSITIONS PRO, OPCO, FONGECIF, UNIFORMATION, ...
-  Établissements de Santé Publics et Privés

BLOC DE COMPÉTENCES	Module	Heures de Formation	Heure de stage	TOTAL Heures	TARIF Parcours Complet
	API	35H		35H	318€
	SPI	7H		7H	64€
	TPG	35H		35H	318€
BLOC 1	Module 1	147	3 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines		1 337€
	Module 2	21			191€
BLOC2	Module 3	77			700€
	Module 4	182			1655€
	Module 5	35			318€
BLOC 3	Module 6	70			636€
	Module 7	21			191€
BLOC 4	Module 8	35			318€
	Module 9	35			318€
BLOC 5	Module 10	70			636€
Parcours complet		770h 22 semaines	770h 22 semaines	1540 h 44 semaines	7000€

3.2.3 Coût d'un parcours partiel hors Conseil Régional BAC ASSP

-  Tarif : gestion de dossier pour la sélection à l'entrée en formation : GRATUIT
-  Tarif : inscription en formation (à verser lors de l'inscription définitive) : 100€
-  Tarif : AFGSU : 50€

BLOC DE COMPÉTENCES	Module	Heures de Formation	Heures de stage	TOTAL Heures	TARIF
API		35H			318€
SPI		7H			64€
TPG		35H			318€
BLOC 1	Module 1	Dispensé			
	Module 2	Dispensé			
BLOC2	Module 3	77 h	2 stages de 5 semaines 350h	644h	2673€
	Module 4	182 h			
	Module 5	35 h			
BLOC 3	Module 6	Dispensé			
	Module 7	Dispensé			
BLOC 4	Module 8	Dispensé			
	Module 9	Dispensé			
BLOC 5	Module 10	Dispensé			
Parcours Partiel ASSP		371H 10,60 semaines	350 H 10 semaines	721 H	3373€

3.2.4 Coût d'un parcours partiel hors Conseil Régional BAC SAPAT

Tarif : gestion de dossier pour la sélection à l'entrée en formation : **GRATUIT**

Tarif : inscription en formation (à verser lors de l'inscription définitive) : **100€**

Tarif : AFGSU : **50€**

Frais annexes :

BLOC DE COMPÉTENCES	Module	Heures de Formation	Heures de stage	TOTAL Heures	TARIF
API		35H			318€
SPI		7H			64€
TPG		35H			318€
BLOC 1	Module 1	Dispensé			
	Module 2	Dispensé			
BLOC2	Module 3	77 h	2 stages de 5 semaines 350h	644	
	Module 4	182 h			2673€
	Module 5	35 h			
BLOC 3	Module 6	Dispensé			
	Module 7	Dispensé			
BLOC 4	Module 8	35 h	Stage de 4 semaines 140 h	280 h	318€
	Module 9	35 h			318€
BLOC 5	Module 10	70 h			636€
Parcours Partiel SAPAT		511H 14,60 semaines	490 H 14 semaines	1001 H	4645€

3.2.5 Coût de la formation en parcours en apprentissage BAC SAPAT & ASSP

Pris en charge par le CFAHP d'Eysines (33)

- ✚ Tarif : gestion de dossier pour la sélection à l'entrée en formation : GRATUIT
- ✚ Tarif : inscription en formation (à verser lors de l'inscription définitive) : **100€**
- ✚ Tarif : **Module de consolidation (pour les parcours en apprentissage) : 1500€**
- ✚ Tarif : AFGSU (parcours en apprentissage) : **50€**

4 DÉROULEMENT DE LA FORMATION 2023 - 2024

La formation suit le calendrier scolaire sur douze mois et se déroule du 28 août 2023 jusqu'au 19 juillet 2024.

Conformément à la nouvelle réingénierie, la formation comprend 10 modules, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé (API), des travaux personnels guidés (TPG) et un suivi pédagogique individualisé (SPI) des apprenants.

Les élèves entrant en parcours complet doivent suivre 770 heures de stages cliniques soit 22 semaines réparties en quatre stages, et 770 heures d'enseignement théoriques soit 22 semaines.

Selon le parcours de l'élève, un contrôle continu s'effectue sur les douze mois de formation pour valider les modules et les compétences en stages.

L'équipe pédagogique organise l'alternance cours/stage validée par la directrice.

La commission de validation des épreuves se réunit afin de vérifier que les questions posées respectent le contenu de la formation et les critères décrits dans le référentiel de formation du diplôme d'État d'aide-soignant.

La commission est constituée par l'équipe pédagogique (directrice et formatrices).



**Les enseignements
en cours magistraux**

5 PRÉSENTATION DE LA PROMOTION 2023-2024

Selon l'arrêté du 7 avril 2020 modifié, la sélection des candidats a été effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier leurs connaissances, leurs aptitudes et leur motivation à suivre la formation.

Les candidats ayant été sélectionnés à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage sollicitent directement l'IFAS pour une inscription. Leur admission directe est validée par la directrice de l'institut. **Sont dispensés de l'épreuve de sélection « Les Agents des Services Hospitaliers Qualifiés de la Fonction Publique Hospitalière et agents de service justifiant d'une ancienneté de services cumulés d'au moins un an en équivalent temps plein, ou, justifiant à la fois du suivi de la formation des 70 heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes » (Art 11 arrêté 10 juin 2021).**

5.1 Les Épreuves de sélection

Les épreuves de sélection pour la promotion de 2023-2024 sont organisées par l'institut de formation sous la responsabilité de la Directrice. La sélection s'est réalisée sur dossier et entretien.

		Nombre de dossiers reçu	Nombre de Dossier retenu	Nombre de candidats présentés	Absences	Nombre de candidats admis	Non admis	Désistement
Formation Initiale		67	66	61	5	47 + 1 report 2022	14	16*
Hors Quota	Apprentis	6	6	6	0	6	0	1
	VAE					1 (report 2022)		

***5 personnes se sont désistés pour non financement**

À la rentrée d'août 2023, la promotion se compose de :

-  En formation initiale, nous avons 31 élèves admis à l'entretien de sélection + 1 report de 2022 + 2 redoublantes
-  En hors quota, nous avons 5 apprentis + 1 VAE.

5.2 Composition de la promotion 2023-2024 et profil des élèves

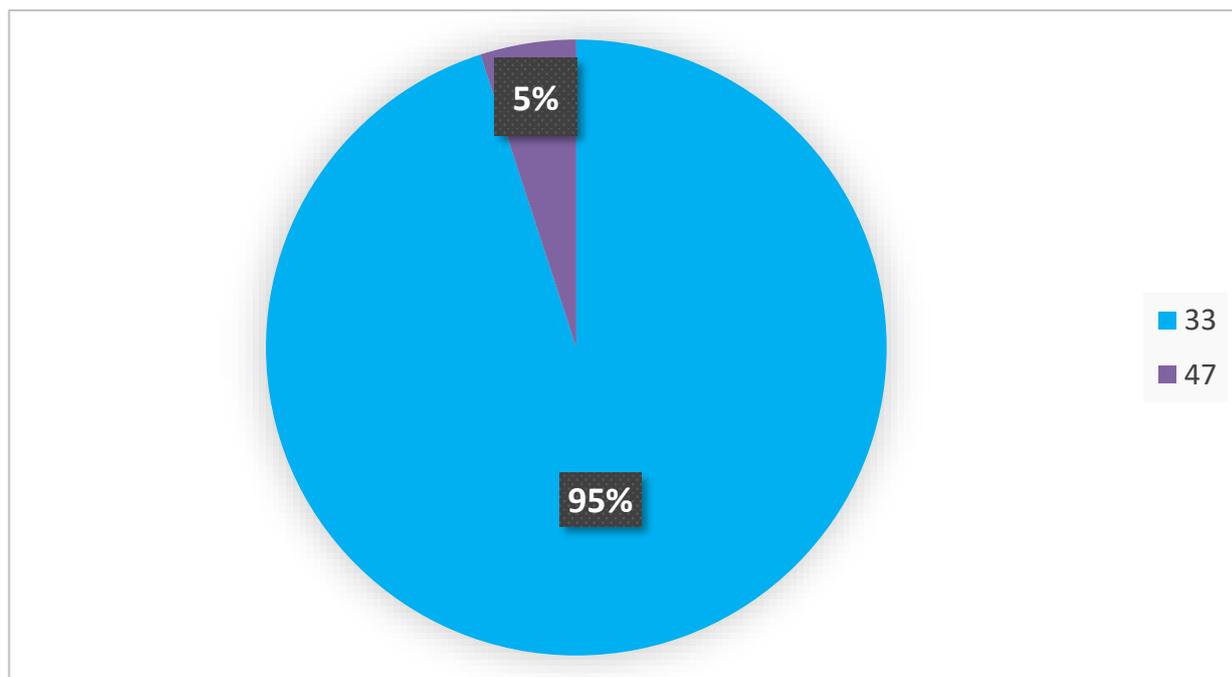
L'Institut de Formation d'Aide-Soignant Sud Gironde a un agrément pour accueillir soixante et un élèves hors apprentissage et VAE dont 6 places au titre de l'Accord de Relance État – Région 2020-2022.

Cet agrément est renouvelé tous les cinq ans par le Conseil Régional.

Début de formation 2023-2024 : Rentrée le 28/08/2023- 40 élèves dont :

-  25 parcours complets (dont 5 ASH)
-  9 parcours partiels dont 1 titulaire d'un Baccalauréat Professionnel SAPAT « Services aux Personnes et aux Territoires », 3 titulaires ASSP « Accompagnement, Soins, Services à la Personne », 1 AVF, 1 MCAD, 1 AMP, 2 redoublantes.
-  5 apprentis (1 ASSP, 3 SAPAT et cette année 1 parcours complet)
-  1 VAE

5.3 Origine géographique des élèves



Au regard de la carte de la Nouvelle-Aquitaine, l'Institut de Formation d'Aide-soignant Sud Gironde reste très attractif sur le département de la Gironde.

Les épreuves de sélection d'entrée dans l'Institut de Formation SUD GIRONDE sont ouvertes à tout le monde. On observe toutefois que la majorité des candidats est issue de la Gironde.

La distance moyenne du domicile des élèves par rapport à l'IFAS est de 21,4 Km

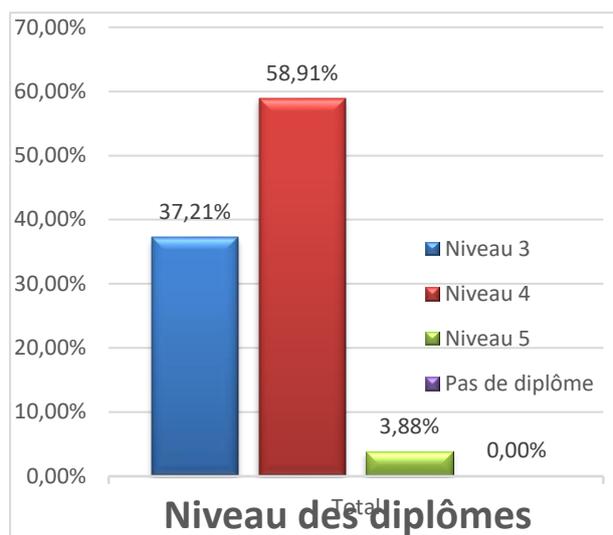
5.4 Répartition par genre

Effectif promotion 2023/2024	Nombre de filles	%	Nombre de garçons	%
40	36	92,15%	4	7,84%

5.5 Moyenne d'âge des élèves

Pour la promotion 2023-2024, la moyenne d'âge des élèves de la promotion est de **33,2 ans**.

5.6 Typologie des diplômes à l'entrée de la formation



6 BILAN PÉDAGOGIQUE

Le projet pédagogique répond aux attendus des textes de références

Sur l'année 2023, deux enquêtes de satisfaction des élèves ont été réalisées :

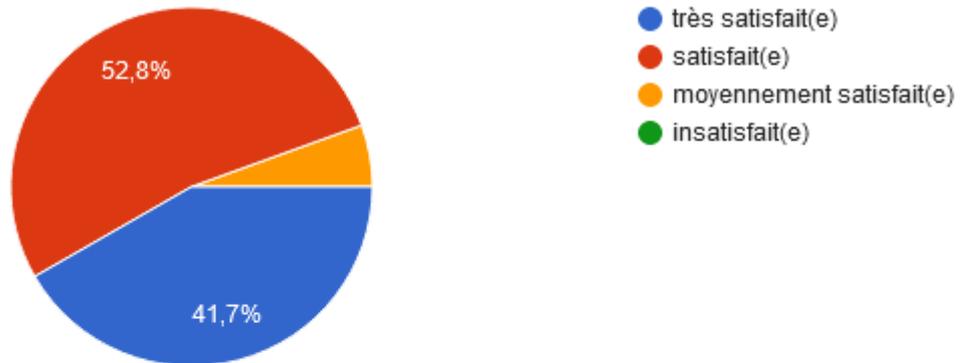
-  Bilan de fin de formation en juillet 2023 (Promotion 2022 – 2023)
-  Bilan de début de formation en décembre 2023 (Promotion 2023 – 2024)

Le bilan de fin de formation sera réalisé en juillet 2024

6.1 Bilan de fin de formation promotion 2022 - 2023

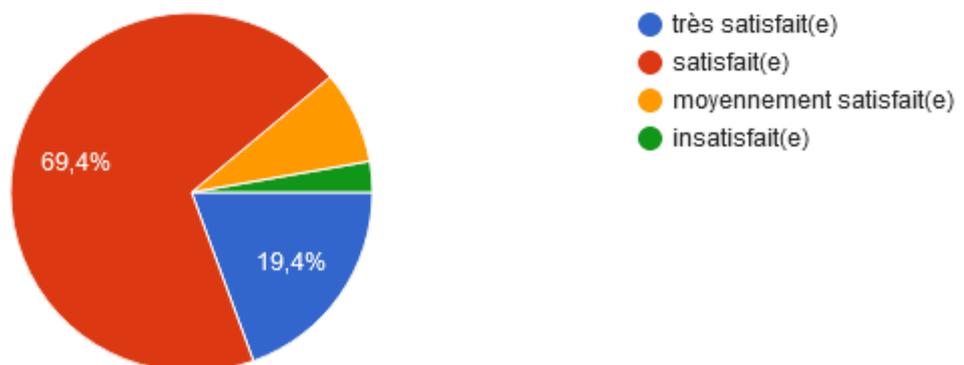
Votre avis concernant les contenus théoriques (thèmes, intervenants, supports, organisation des modules, etc...)

36 réponses



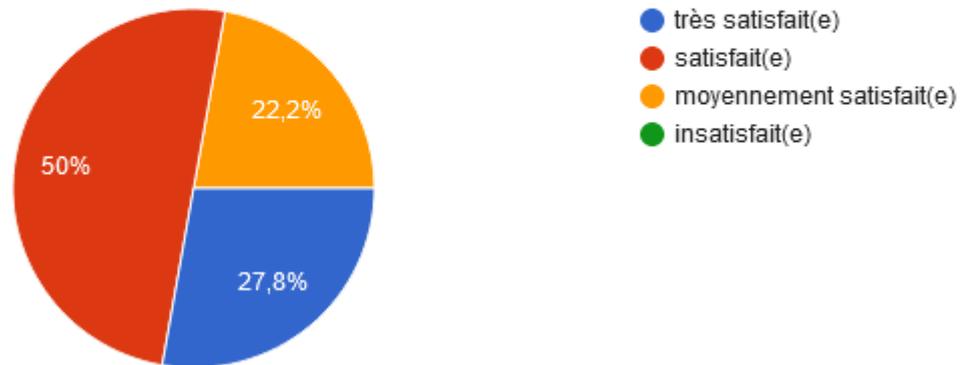
Votre avis concernant les travaux pratiques (matériel, durée, supports, composition des groupes, etc...)

36 réponses



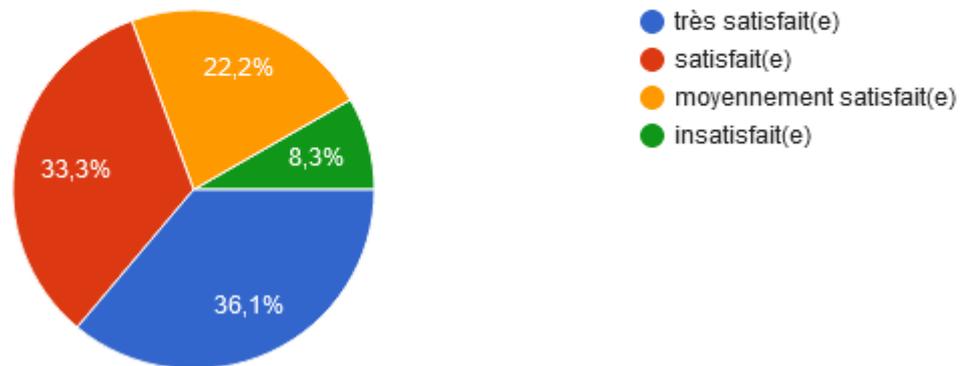
Validation des modules (dates, échelonnement sur les mois de formation, contenu, tests de connaissances formatifs ...)

36 réponses



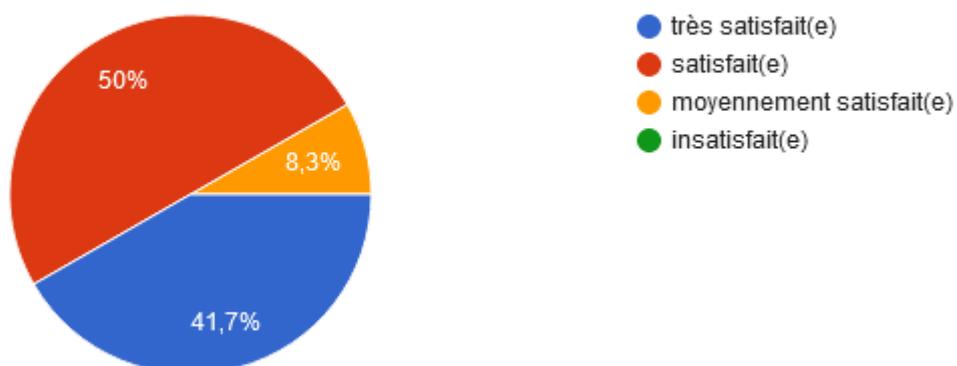
Stages (lieux, répartition, diversité, encadrement, etc...)

36 réponses



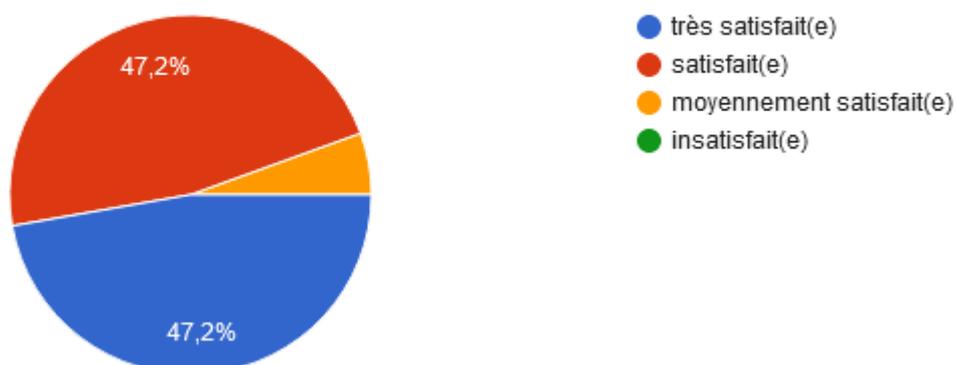
Portfolio: appropriation de l'outil (élèves et personnels dans les services, utilité...)

36 réponses



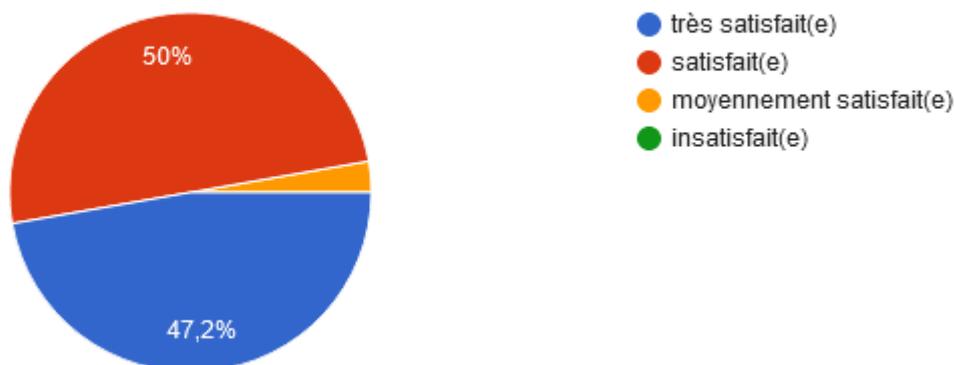
Journée simulation (Simulation et DDS)

36 réponses



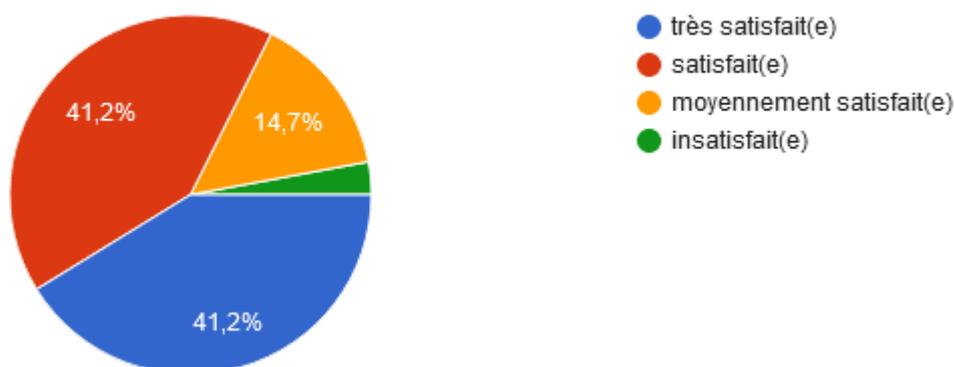
Suivi pédagogique (planification en milieu de formation, documents, etc...)

36 réponses



Animations: handisport, Ehpad, Journées hygiène... (organisation, intérêt, etc...)

34 réponses



Les enseignements pratiques sont toujours très appréciés des élèves.

Ils permettent de faire un lien avec les enseignements théoriques.

Les élèves ont la possibilité de pratiquer davantage dans les salles de travaux pratiques laissées à leur disposition.

6.2 Les terrains de stages

L'équipe pédagogique a choisi et démarché **36** structures de stage situées dans une large zone géographique. Le nombre de demandes faites est de 370 et nous avons obtenu 193 réponses positives.

Gironde	Lot et Garonne
Centre Hospitalier Sud Gironde La Réole/Langon Grignols/ Illats (EHPAD) Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux (Saint André/Haut Lévêque/XA/Pellegrin) Clinique du Sport Mérignac Clinique Mutualiste Pessac Hôpital Privé Saint Martin Pessac Cénac (ADAPT) Tresses (MAS) Saint Symphorien (EHPAD) Institut Bergonié Bordeaux Fondation Bagatelle (SSIAD) Centre Hospitalier Cadillac Centre Hospitalier Bazas Centre de Soins/EHPAD Podensac Camblanes et Meynac (FAM Handivillage) Saint Macaire (EHPAD) Ehpad Saint Brice Clinique Sainte Anne Langon PPMS Monségur Ehpad Doyennés Langon	Marmande / Tonneins : CHIC (Gériatrie aiguë) ASSID Virazeil (ADAPT) Casteljaloux (CH : EHPAD, SSR, SSIAD) SSIAD Mas Agenais

La liste n'étant pas exhaustive.

Des réunions avec les professionnels de terrains sont organisées à la demande afin d'explicitier le nouveau référentiel et d'accompagner les futurs professionnels.

6.3 Intervenants extérieurs en 2023

Tous les professionnels intervenant à l'IFAS sont tous des professionnels expérimentés.

La diversité des intervenants au sein de l'IFAS contribue à la richesse des enseignements. Les élèves aides-soignants construisent leur identité professionnelle également à la lumière des expériences et témoignages des intervenants.

6.4 Activités des formatrices - année 2023

Enseignement	Nombre d'heures assurés par les formatrices	Nombre d'heures assurés par les vacataires
Cours magistraux/ Travaux dirigés/ Travaux pratiques/AFGSU2	1136H	336H
Élaboration, Surveillance et correction des évaluations		
Suivis pédagogiques / Corrections DDS	2610H	
Administratif (gestion des stages, prise des RDV pédagogiques, des documents de traçabilité, rédaction des procédures, dossier d'inscription, projet pédagogique...)	500H	
Réunions pédagogiques, ICOGI, réunions institutionnelles	294H	
Réunion régionales	70H	
Actions de formation Continue	742H	92H
TOTAL POUR 3 FORMATRICES	4902H	428H

Tous les élèves bénéficient d'un entretien de suivi pédagogique individuel par le formateur référent, à mi formation.

Il a pour but d'aider l'élève à s'auto évaluer sur ses capacités d'organisation, de relation dans le soin et son intégration dans la formation. Il est réalisé ponctuellement, à la demande du formateur, avec prioritairement le formateur responsable du groupe de l'exploitation de stage.

La directrice reçoit les élèves soit à leur demande, soit à la demande des formatrices. Ce temps de suivi ne fait pas l'objet d'une comptabilisation mais il est non négligeable.

7 Gestion de l'institut de formation

La Directrice bénéficie d'un agrément délivré par le Président du Conseil Régional et d'une délégation de signature du Directeur général pour certains actes. Cette délégation est formalisée par un arrêté.

Effectifs des différentes catégories de personnels permanents

L'équipe pédagogique se situe dans une dynamique d'association de compétences complémentaires, intégrées dans un projet partagé. L'équipe pédagogique remplit les conditions de l'exercice professionnel en référence à l'arrêté du 10 juin 2021 (nouveau référentiel).

	Personne Physiques	ETP
DIRECTION	1	0.20
SECRÉTAIRE	1	1
CADRE FORMATEUR	1	1
FORMATEURS	2	1.50 + 0.30 pour la Formation Continue)
TOTAL	5	3.70

7.1 Formation continue des personnels permanents de l'institut en 2023

- Formation réactualisation « formateur CESU » AFGSU,
- Stage de comparaison pour 1 formatrice sur le service MAS du CH Sud Gironde,
- Formation incendie pour les formatrices et la secrétaire,
- Formation webinaire : Résonnement clinique, prévention cancer colorectal, certification Qualiopi V8
- Formation PowerPoint pour 2 formatrices.

7.2 Présentation du Bilan Financier 2022-2023 et État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2024

Le Bilan Financier 2022-2023 et l'EPRD 2024 sont en cours de finalisation au service des finances du Centre Hospitalier Sud Gironde.

7.2.1 Équipement de l'institut



Salle de TP

Équipement	Nombre et commentaires
Nombre de salles de cours	1
Nombre de salles de travaux dirigés/ travaux pratiques	2 (dont 1 équipée pour la simulation)
Centre de documentation	Sur l'IFAS les élèves ont à leur disposition : Des revues professionnelles, Des livres professionnels
Nombre de postes informatiques mis à disposition des formateurs	6
Nombre de postes informatiques mis à disposition des élèves	20
Autres informations	Matériel pédagogique (CESU, TP...) Mise à disposition de la salle informatique

8 ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE 2023

L'institut de formation d'aide-soignant développe des actions de formations continues :

Préparation aux épreuves de sélections orales

Remise à niveau des ASHQ

Formation modulaire à l'attention des ASHQ

Formation à la mesure des paramètres vitaux.

Journée d'information sur l'hygiène des mains en partenariat avec le service d'hygiène du CHSG.

Actualisation des compétences Aide-Soignant en lien avec l'arrêté du 10 juin 2021

8.1 Réalisation des actions de formation continue 2023

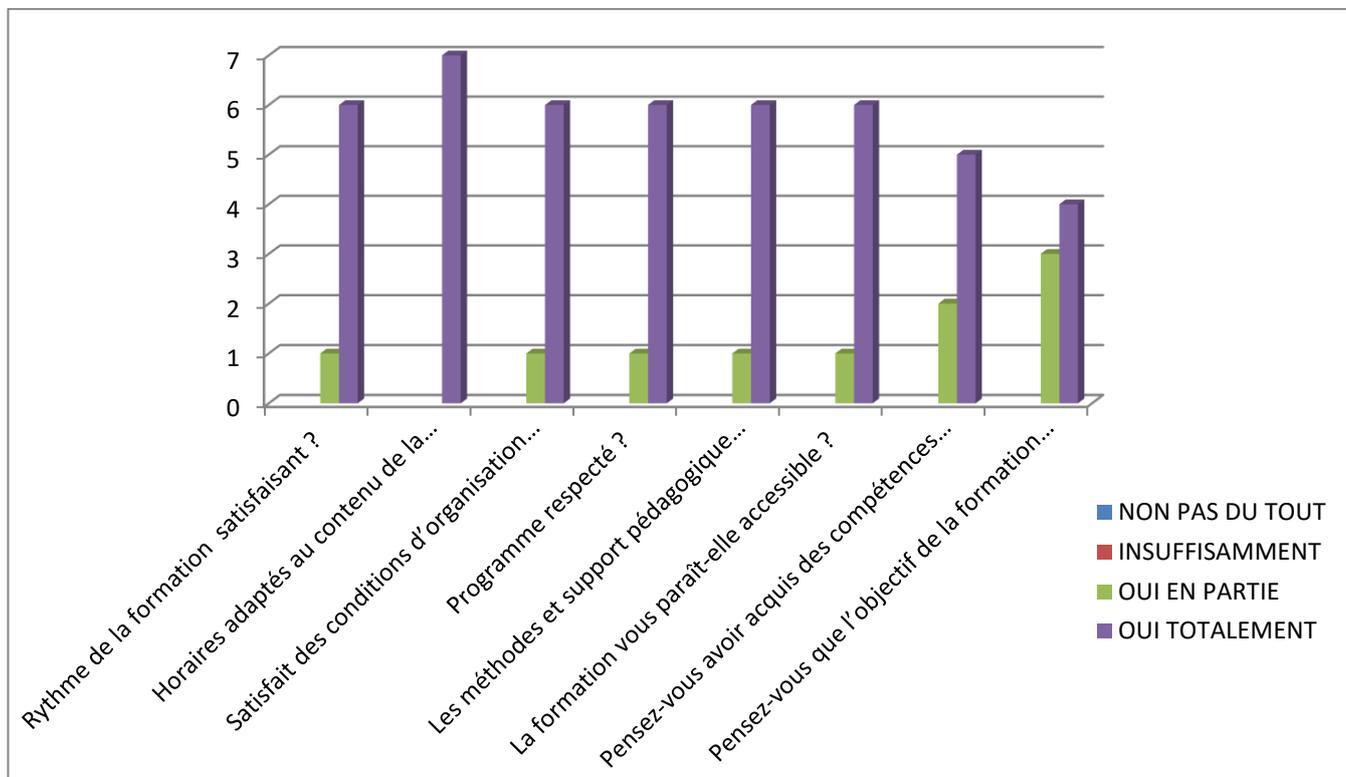
FORMATIONS	DATES	NOMBRE DE STAGIAIRES	HEURES DE FORMATION PAR STAGIAIRES	TOTAL HEURES DE FORMATION
Remise à niveau ASHQ	<ul style="list-style-type: none"> • 13, 20, 27/01 • 03/02 • 3, 10, 17, 24, 31/03 • 07, 28/04 	10	75	750H
Préparation à l'entretien de sélection	<ul style="list-style-type: none"> • 24/01 • 01, 28/02 • 07, 14/03 • 24/04 • 02/05 	11	21	231H
Formation modulaires des 70H pour les ASHQ	<ul style="list-style-type: none"> • 16, 17, 23, 26, 30, 31/01 • 20, 21, 22/03 • 27/04 	6	70	420H
Mesure des paramètres vitaux	<ul style="list-style-type: none"> • 13/06/2023 	7	7	49H
Actualisation des compétences AS en lien avec l'arrêté du 10 juin 2021	<ul style="list-style-type: none"> • 06 & 07/11/2023 • 13 & 14/11/2023 	15 15	14 14	210H 210H
Gestion formation Qualiopi	<ul style="list-style-type: none"> • 01/01/ au 30/11/2023 	242	165	2373
TOTAL	•	306	366	4333H

8.2 Évaluation des actions de formation continue

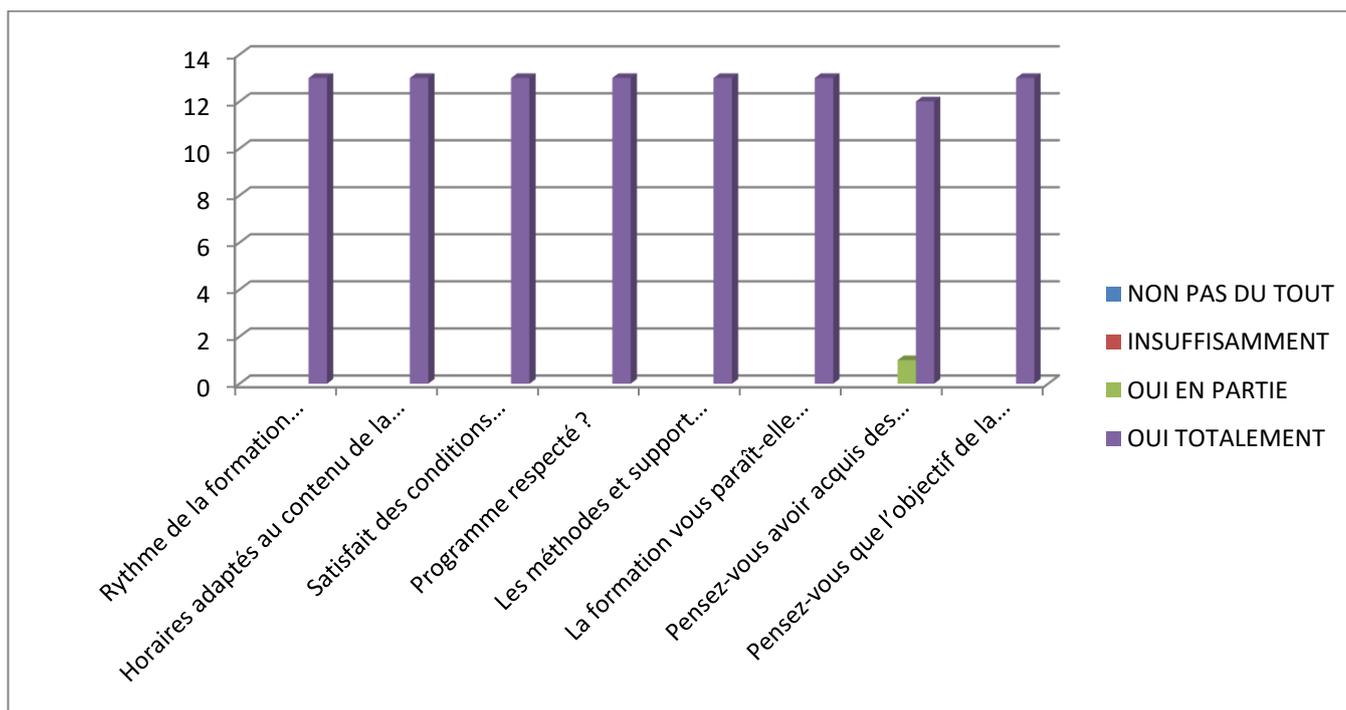
	OUI
Un cahier des charges est établi	OUI
Les objectifs et le contenu pédagogique sont portés à la connaissance des stagiaires et des financeurs	OUI
Les objectifs de formation sont formalisés	OUI
Les moyens et les méthodes pédagogiques mis en œuvre sont en adéquation avec les objectifs définis	OUI
Une évaluation qualitative et/ou quantitative est réalisée	OUI

8.3 Évaluation des actions de formation par les participants

8.3.1 Session 2023 des paramètres vitaux



8.3.2 Session du 15 et 16/11/2023 de l'actualisation des compétences des Aides-Soignants en lien avec l'arrêté du 10 juin 2021



9 PARTENARIATS DE L'INSTITUT DE FORMATION

L'institut de formation est en partenariat avec :

- 🏠 Différents lycées du territoire : Le lycée AGIR de LANGON ; le lycée de Bazas ; les MFR du territoire
- 🏠 France Travail de LANGON : journée d'information des demandeurs d'emploi sur le métier d'aide-soignant, relation avec le secrétariat de l'Institut de Formation lors de la journée de la rentrée afin d'aider les futurs élèves dans leurs démarches pour instruire leur dossier de prise en charge et de rémunération,
- 🏠 Les EHPAD dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet d'animation au sein d'un lieu de vie,
- 🏠 L'association HANDISPORT dans le cadre de la découverte du handicap,
- 🏠 Le service d'hygiène du Centre Hospitalier SUD GIRONDE,
- 🏠 Participation de l'Institut de Formation au Salon « Bien Vieillir »,
- 🏠 Participation au forum « emploi – formation » du territoire SUD GIRONDE
- 🏠 Participation de l'Institut de Formation au Forum de l'emploi organisé par POLE EMPLOI LANGON
- 🏠 L'institut de formation établit également des partenariats avec des établissements de Santé Publics et Privés, des EHPAD publics et privés, des SSIAD dans le cadre des affectations en stage.

10 PROJETS ET PERSPECTIVES 2024

L'institut de Formation poursuit sa démarche qualité.

La poursuite et l'entretien du maillage territorial devra être dans une continuité en optimisant notre communication externe par l'utilisation des réseaux sociaux, des médias et autres moyens.

Optimiser notre partenariat avec les établissements de soins et lieux de vie par des rencontres sur des thèmes professionnels.

Accompagner l'équipe pédagogique dans l'utilisation de la pédagogie alternative par le biais de la formation professionnelle continue.

SIGLES - ABRÉVIATIONS

AES : Accompagnement Educatif et Social

AMP : Aide Médico-Psychologique

AVF : Assistante de Vie aux Familles

ASHQ : Agents des Services Hospitaliers Qualifiés

BAC ASSP : Baccalauréat Professionnel : Accompagnement, Soins, Service à la personne

BAC SAPAT : Baccalauréat Professionnel : Services Aux personnes et aux Territoires

DEAS : Diplôme d'Etat d'Aide-soignant

DEAVS : Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale

DREETS : Direction Régionale Economie Emploi Travail et Solidarités

ARS : Agence Régionale de Santé

IDE : Infirmier Diplômé d'Etat

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

SSIAD : Service Soins Infirmiers À Domicile

AFGSU 2 : Attestation Formation Gestes et Soins d'Urgence niveau 2

ICOGI : Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut

IRIS : Indemnisation et Rémunération à l'Intention des Stagiaires

OPCO : OPérateur de COmpétences

